

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le 29 juin 2020

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

EXTRAIT du décret du 3 juin 2020 prolongeant la concession de stockage souterrain de propane liquéfié, dite « concession de Martigues » (Bouches-du-Rhône), à la société Primagaz Lavéra SAS

Par décret en date du 3 juin 2020, la concession de stockage souterrain de propane liquéfié, dite « concession de Martigues » dans les Bouches-du-Rhône, instituée par décret du 2 mai 2000 à la société Primagaz-Lavéra est prolongée jusqu'au 5 mai 2045 sur un périmètre inchangé. Les périmètres de la concession et de protection sont délimités par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géodésiques dans le système de référence RGF 93 - Lambert 93 qui se substitue au système de coordonnées antérieurement utilisé :

	RGF 93 - Lambert 93 (en mètres)		
	Sommets	X (est)	Y (nord)
Périmètre de la concession	A	862 808	6 257 526
	B	862 924	6 257 543
	C	863 088	6 257 365
	D	863 052	6 257 332
	E	862 903	6 257 297
	F	862 731	6 257 484
	Périmètre de protection	1	862 753
2		862 989	6 257 724
3		863 330	6 257 353
4		863 133	6 257 177
5		862 844	6 257 109
6		862 458	6 257 529

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Marseille, le 29 juin 2020

Gilles BERTOTHY